



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
03/03/2024 10:03:45 (MDE) 03/03/24 DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-013

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

**Objet : Résidence Clairefontaine : approbation de la nouvelle assiette foncière et prorogation du bail emphytéotique avec CDC Habitat Social**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLLOTTE, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-013-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L2111-1, 2141-1 et suivants, L3111-1,

**VU** l'acte du bail emphytéotique signé en 1977, pour une durée de 65 ans,

**VU** la délibération n° VI-DEL-2022-100 du 7 décembre 2022, portant sur l'accord de principe relatif à la modification de l'assiette foncière emphytéotique et prorogation de ce bail-Résidence Clairefontaine,

**VU** les plans du cadastre rectifiant l'assiette foncière,

**VU** l'avis de la commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 4 mars 2024,

**CONSIDERANT** qu'après un redécoupage parcellaire, la nouvelle assiette foncière de la Résidence Clairefontaine est désormais constituée des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée sous le n° AN 891 d'une superficie 4 838 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée sous le n° AN 894 d'une superficie de 3 588 m<sup>2</sup>

**CONSIDERANT** que la domanialité du foncier représentée par la parcelle n° AN 894 doit être régularisée en procédant à son déclassement avant la signature de la prorogation du bail emphytéotique,

**CONSIDERANT** la demande prorogation du bail emphytéotique d'une durée supplémentaire de 19 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate la désaffectation de la parcelle n° AN 894 et procède à son déclassement ;
- Modifie la nouvelle assiette foncière, relative au bail emphytéotique au bénéfice de CDC Habitat Social, désormais constituée des parcelles AN 891 et 894 ;
- Accepte la prorogation du bail emphytéotique, d'une durée supplémentaire de 19 ans soit jusqu'au 31 décembre 2061, au bénéfice de CDC Habitat Social ;
- Dit que les frais de notaire, de géomètre sont à la charge de CDC Habitat Social ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, un avenant au bail emphytéotique signé en 1977, et tous les actes afférents.



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... 21 MARS 2024 ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.